

LA F.A.Q.

Mise à jour de la Foire Aux Questions (F.A.Q.) intégrée sur le site www.amgeninnovations.fr dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Amgen France

Besoin d'aide ? Voici les questions les plus fréquemment posées.

Si vous ne trouvez pas la réponse adéquate à votre question, contactez-nous.

LE PROGRAMME AMGEN INNOVATIONS L'APPEL À PROJETS DU FONDS AMGEN FRANCE POUR LA SCIENCE ET L'HUMAIN

LA GOUVERNANCE DU FONDS AMGEN FRANCE QUESTIONS PRATIQUES
POUR CANDIDATER

LE PROGRAMME AMGEN INNOVATIONS

Qu'est-ce qu'Amgen Innovations ?

Amgen Innovations est le programme d'investissement d'Amgen France qui porte une ambition forte : faire émerger des projets et soutenir des initiatives pour prédire les maladies, mieux les prévenir et protéger patients et soignants. Au total, ce sont 8 millions d'euros qui ont été investis à ce jour sur 4 ans par Amgen dans un écosystème de santé en pleine mutation. Ce dispositif, lancé à l'aube des 30 ans d'Amgen en France, s'inscrit dans un contexte politique en faveur du soutien à l'innovation et aux sciences de la vie.

Concrètement, Amgen Innovations agit comme un catalyseur autour de trois actions clés qui structurent ce programme inédit : entreprendre des partenariats avec des start-up pour **réinventer** le parcours de santé, soutenir des appels à projets de recherche pour **découvrir** les innovations thérapeutiques de demain et renforcer notre **soutien** aux soignants face aux enjeux de leur profession.

Qui en est le fondateur ?

Amgen Innovations est un programme d'investissement d'Amgen France. Démarche structurante de la stratégie d'innovation d'Amgen en France, il incarne l'esprit pionnier d'Amgen, précurseur des



biotechnologies, de la médecine prédictive grâce aux ressources de la génomique et de la biologie.

• Sur combien d'années ce programme s'étend-t-il ?

Pour le moment, le programme d'investissement Amgen Innovations s'étend sur 4 ans. Il pourra être prolongé par la suite.

• Pourquoi avoir choisi ces trois axes du programme Amgen Innovations ?

Amgen Innovations réunit de façon cohérente et pérenne les trois dimensions qui font la vitalité de l'écosystème de l'innovation en santé en France. Au cœur d'Amgen Innovations, une ressource précieuse est explorée : la « science de l'expérience » qui intègre le vécu des patients et les usages des professionnels de santé comme vecteurs d'innovation.

Premier axe : accroître notre soutien aux start-up via des partenariats pour réinventer le parcours de santé.

La réforme Ma Santé 2022 implique des mutations structurelles et organisationnelles qui bouleversent profondément le système de soins. Dans un environnement digital et biotechnologique très dynamique en France, Amgen France souhaite développer des partenariats innovants.

Deuxième axe : soutenir des projets de recherche pour découvrir les innovations thérapeutiques de demain.

Les progrès de la recherche ont permis d'améliorer le dépistage et la survie des patients atteints de maladies graves telles que les cancers et maladies chroniques. C'est pourquoi il faut continuer les efforts et explorer de nouvelles pistes que ce soit en oncologie, onco-hématologie, inflammations, cardiologie-métabolisme ou autour du digital (data / intelligence artificielle).

Troisième axe : soutien aux soignants face aux enjeux de leur profession

Innover, c'est aussi accompagner les soignants dans l'exercice de leur métier ! Toute innovation ne sera réellement un bénéfice pour les patients que si les professionnels chargés de la mettre en œuvre y sont préparés.

• Quel budget total est alloué à l'ensemble de l'appel à projets ?

Le budget global est de 3.9 millions d'Euros depuis le démarrage de l'appel à Projets du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain.

• En quoi consiste votre soutien aux start-up?

Dans un environnement digital et biotechnologique très dynamique en France, Amgen France développe des partenariats avec des start-up qui mettent au point des dispositifs et services pour réinventer le suivi médical, l'accompagnement et l'amélioration de la qualité de vie des patients tout au long de leur parcours de vie.

Notre objectif? Conclure des partenariats:

- Dans les aires thérapeutiques : oncologie et hématologie, maladies cardiovasculaires et métaboliques, néphrologie, rhumatologie et inflammation.
- Pour accroître la valeur thérapeutique de nos solutions grâce au digital et à l'intelligence artificielle.
- Pour améliorer le parcours de santé et l'expérience des patients et soignants.

Qu'est-ce que le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain ?

Pour concrétiser notre volonté de soutenir les équipes de recherche portant une forte dimension d'innovation, nous avons créé le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain. Doté d'un budget total de 3,9 millions d'euros, il soutient le financement d'initiatives dans les sciences de la vie mais



aussi dans les sciences humaines et sociales.

À travers ces appels à projets, notre ambition est de :

Soutenir des initiatives d'intérêt général en recherche appliquée et en recherche fondamentale. Cette année la médecine de précision et l'optimisation du parcours de soin seront au cœur de nos préoccupations. A ce titre nous avons décidé d'aller au-delà de l'oncologie et l'hématologie en proposant une ouverture :

- Aux pathologies inflammatoires chroniques,
- A la cardiologie / métabolisme
- A l'innovation en santé

• Que mettez-vous en place pour soutenir les soignants ?

Innover, c'est aussi accompagner les soignants dans l'exercice de leur métier! Toute innovation n'aura réellement de bénéfice pour les patients que si les professionnels chargés de la mettre en œuvre y sont préparés. Amgen Innovations participe à cette prise de conscience pour accompagner des initiatives centrées sur l'accompagnement et la qualité de vie des soignants dont les conditions d'exercice sont parfois difficiles.

Notre volonté:

- Favoriser la réflexion des soignants sur leur qualité de vie professionnelle.
- Soutenir l'évolution des pratiques dans un contexte en pleine évolution.
- Contribuer à améliorer l'organisation du système de santé via de nouvelles modalités d'exercice.

L'APPEL À PROJETS DU FONDS AMGEN FRANCE POUR LA SCIENCE ET L'HUMAIN

 Qu'est-ce que le Fonds Amgen France pour la Science et l'humain ? Quelle est son ambition ?

En créant le Fonds pour la Science et l'Humain, Amgen France propose aux équipes de recherche de soutenir leurs projets en sciences cliniques et sociales en oncologie et onco-hématologie ainsi qu'aux pathologies inflammatoires chroniques, à la cardiologie / métabolisme et l'innovation en santé.

Doté de 3,9 millions d'euros sur quatre ans, ce Fonds soutient le financement d'initiatives dans les sciences de la vie mais aussi dans les sciences humaines et sociales, via le lancement d'un appel à projets annuel auprès d'équipes de recherche, d'associations de patients ou de professionnels de santé.

Créé en 2018, le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain a pour mission de soutenir des initiatives d'intérêt général dans les domaines de l'oncologie, des hémopathies malignes, des pathologies inflammatoires chroniques, de la cardiologie / métabolisme et de l'innovation en santé.

 Quels types de projets peuvent être soutenus par l'appel à projets du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain ?

Le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain ne finance que des projets dont l'objet est en rapport avec les thématiques définies dans l'appel à projets et qui sont soumis avant la date limite précisée dans l'appel à projets. Les projets attendus doivent démontrer une plus-value scientifique ou médicale et présenter un caractère innovant du point de vue des objectifs ou de la méthodologie. Le financement demandé ne peut excéder soixante-quinze mille euros (75 000 €) TTC et la partie du projet pour laquelle le financement est demandé ne peut durer plus de 2 ans.



Les co-financements sont acceptés. Le projet peut avoir déjà commencé au moment de la soumission. Le projet global peut durer plus de 2 ans. Les projets mono-institutions ou mono-équipes sont recevables pour cet appel à projets.

Les jeunes chercheurs qui souhaiteraient bénéficier d'un soutien du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain ne sont pas obligés d'être statutaires pour postuler ; ils doivent juste être en contrat dans leur structure de recherche sur la durée du soutien demandé au Fonds (2 ans ou moins).

• Qui peut faire acte de candidature et quels sont les critères d'éligibilité ?

Les projets de recherche qui souhaitent bénéficier d'un financement par le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain doivent déposer un dossier de candidature dans la rubrique « Je candidate ».

Pour pouvoir recevoir une dotation, la structure ou l'organisme hébergeant le projet doit remplir les conditions de l'article 238 bis du Code général des Impôts et être ainsi éligible au dispositif de mécénat et en mesure de délivrer des récépissés fiscaux.

En déposant un dossier de candidature, le candidat déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve, pour son compte et pour le compte de l'ensemble des personnes physiques ou morales mentionnées dans le dossier de candidature, les termes du règlement de l'Appel à projets. Le candidat s'engage à respecter les obligations réglementaires, légales et éthiques en vigueur. Pour plus de détails, consulter la page dédiée aux critères d'éligibilité de l'Appel à projets sur : https://amgeninnovations.fr/appel-a-projet/conditions-et-criteres.

• Je représente une start-up, puis-je postuler à l'appel à projet ?

Les entreprises produisant, commercialisant ou exploitant des produits (participation directe ou indirecte) ne peuvent pas déposer de candidature.

Pour pouvoir recevoir une dotation, la structure ou l'organisme hébergeant le projet doit remplir <u>les conditions de l'article 238 bis du Code général des Impôts</u> et être ainsi éligible au dispositif de mécénat et en mesure de délivrer des récépissés fiscaux.

• Puis-je soumettre un dossier si mon organisme de rattachement n'est pas éligible à l'article 238 bis du code général des impôts ?

Pour pouvoir recevoir une dotation, la structure ou l'organisme hébergeant le projet doit remplir <u>les conditions de l'article 238 bis du Code général des Impôts</u> et être ainsi éligible au dispositif de mécénat et en mesure de délivrer des récépissés fiscaux.

Aussi, si vous n'êtes pas éligible à l'article 238 bis du Code général des Impôts, vous ne pouvez pas soumettre de dossier au Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain.

• Comment savoir si mon dossier est complet ? Que vais-je devoir renseigner dans mon dossier ?

Le dossier de soumission devra être soumis en ligne dans la rubrique Mon espace appel à projets. Vous aurez à créer un espace personnel pour accéder au formulaire de soumission d'un dossier.

Le formulaire de soumission du dossier est organisé en 6 étapes

- Étape 1 : informations sur le porteur de projet
- Étape 2 : informations sur le projet
- Étape 3 : informations sur la structure juridique porteuse du projet
- Étape 4 : documents à joindre (présentation scientifique de 10 pages max, CV, budget, calendrier et vidéo facultative de présentation)
- Étape 5 : vérification des critères d'éligibilité



• Étape 6 : soumission du projet

Une fiche pratique vous est proposée pour vous accompagner sur le remplissage de ce formulaire en ligne, avec en particulier un descriptif des pièces à joindre à votre dossier accessible sur la page Conditions et critères.

Vous pouvez utiliser des documents déjà existants en anglais ou en français pour votre dossier (présentation scientifique de 10 pages max, CV, budget, calendrier et vidéo facultative de présentation) à condition que le niveau de détail corresponde aux exigences précisées dans la fiche pratique.

Vous pourrez remplir votre dossier de soumission en plusieurs fois. Lorsque vous aurez soumis votre dossier, vous recevrez un email de confirmation sur votre boite email.

• Un projet déjà commencé peut-il être soumis ?

Oui, le projet peut avoir déjà commencé au moment de la soumission.

• Puis-je soumettre un projet qui bénéficie de plusieurs financements ? Puis je soumettre un projet qui dure plus de 2 ans ?

Les co-financements sont acceptés. Un projet global peut durer plus de 2 ans, mais la partie du projet soutenue par le Fonds doit durer 2 ans maximum.

 Quelle est la dotation globale du 4ème appel à projets ? Quelle est sa durée ? D'où viennent les fonds ? Quelle est la date limite de dépôt de dossier ?

La dotation globale du quatrième appel à projets est de **600 000 euros**. Chaque projet lauréat bénéficiera d'un financement pouvant aller jusqu'à **75 000 euros TTC** et ne pourra durer plus de deux ans. Les co-financements sont acceptés. Un projet global peut durer plus de 2 ans, mais la partie du projet soutenue par le Fonds doit durer 2 ans. La dotation est gérée par le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain, qui a été créé par Amgen France en 2018.

Les candidats ont jusqu'au 17 septembre 2023 pour déposer un dossier.

Le quatrième appel à projets invite les candidats à déposer leurs dossiers sur le site Internet www.amgeninnovations.fr, rubrique Je Candidate. Il s'agira de créer un espace personnel pour accéder au formulaire de soumission d'un dossier.

• Quand les résultats seront-ils proclamés ? Comment en serai-je informé ?

Les résultats seront proclamés en début d'année 2024. Les candidats seront informés par écrit des résultats de l'évaluation de leur dossier, et les lauréats seront invités à fournir des éléments complémentaires pour établir une convention de don avec le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain. Les résultats des lauréats seront officialisés en début d'année 2024 avec une annonce publique.



L'appel à projets en 4 dates :



Rendez-vous début 2024 pour connaître les projets lauréats du quatrième appel à projets du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain.

Quel financement peut recevoir un projet lauréat ?

Chaque projet lauréat bénéficiera d'un financement pouvant aller jusqu'à **75 000 euros** (TTC, incluant les frais de gestion)/

• Le financement de personnel peut-il être financé par le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain ?

Dans la demande de financement au Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain, il est possible d'intégrer des frais de personnel.

• Quelle doit être la durée maximale des projets soumis ?

Un projet global peut durer plus de 2 ans, mais la partie du projet soutenue par le Fonds doit durer 2 ans maximum.

LA GOUVERNANCE DU FONDS AMGEN FRANCE

• Quelle est la gouvernance du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain?

Le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain est géré par un Conseil d'Administration composé de :

- Mme Corinne Blachier-Poisson, présidente d'Amgen France
- M Jean-Philippe Alosi, directeur Affaires Publiques et Gouvernementales Amgen France
- Dr Nathalie Varoqueaux, directrice Affaires Médicales Amgen France
- Mme Capucine Asséo, directrice Juridique Amgen France

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les recommandations d'un Comité scientifique pour définir les thématiques et désigner les lauréats des appels à projets et se fait épauler par un comité d'investissement pour la gestion des aspects financiers.



• Qui évalue et comment sont évalués les projets ?

La mission principale du Comité scientifique d'évaluer les projets soumis.

Nommés par le Conseil d'Administration du Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain, les membres du Comité scientifique sont des personnalités qualifiées indépendantes et bénévoles, reconnues pour leurs réalisations dans leur domaine d'expertise. N'hésitez pas à consulter la page dédiée au Comité scientifique pour connaître sa composition.

Enfin, pour connaître les critères d'évaluation, consultez la page dédiée Conditions et critères.

Qui décide des projets lauréats et du montant de leur soutien ?

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les recommandations du Comité scientifique pour désigner les lauréats des appels à projets.

QUESTIONS PRATIQUES POUR CANDIDATER

• Comment contacter le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain?

Une question? Contactez-nous.

• Comment créer son espace appel à projets ?

Cliquer sur l'icône « Je Candidate » en haut à droite – ou via un bandeau/bouton « Je candidate ». Vous serez alors dirigé sur le site dédié www.aap4.fr.

• Comment remplir un dossier de candidature ?

La soumission du dossier est organisée en 2 étapes :

1. Processus de création de l'espace candidat

- L'espace candidat se crée automatiquement à la suite du dépôt d'un projet. Le formulaire de dépose de projet se situe dans le menu du site – cliquez dessus pour y accéder.
- A la première ouverture, vous arrivez dans l'espace d'accueil « Je candidate », où vous trouverez le rappel des dates de début et de clôture de l'appel à projets, l'adresse e-mail de contact, un résumé des conditions de l'appel à projets, un lien vers le règlement de l'appel à projet et un bouton « Déposer mon projet ». Lorsque vous cliquez dessus, il vous est demandé de remplir le formulaire d'appel à projets.
- En bas du formulaire, vous trouverez deux boutons : « Soumettre mon dossier » et « Sauvegarder mon dossier ». En cliquant sur « Soumettre mon dossier », vous enverrez directement votre projet au jury. Ainsi, lors de votre première dépose de projet, vous devrez d'abord cliquer sur « Sauvegarder mon dossier ». En effet en cliquant sur « Sauvegarder mon dossier », celui-ci est sauvegardé dans votre espace candidat et n'est pas soumis directement au jury.
- Une fois votre dossier sauvegardé, vous recevrez un e-mail automatique vous demandant de créer votre espace candidat. Celui-ci est automatiquement paramétré pour utiliser l'adresse e-mail renseignée en début de formulaire comme identifiant. Vous devrez alors cliquer sur le lien de création de mot de passe.



 Une fois créé, vous pourrez ouvrir votre espace personnel grâce à cette adresse mail et votre mot de passe. Vous pourrez alors retrouver l'ensemble de vos projets sauvegardés dans votre espace « Mes dossiers sauvegardés ». Vous aurez la possibilité de les modifier avant de les envoyer directement au jury.

2. Le formulaire de dépôt de projet

Avant la création de votre espace « Candidat », vous devez déposer un projet. Pour cela, cliquez sur le lien dans le menu du site « L'appel à projets ».

- Cliquez sur le bouton « Déposer mon projet » pour pouvoir commencer à le compléter
- Le dossier de candidature se compose :
 - o Du formulaire électronique à renseigner
 - o De plusieurs documents qui doivent être joints et déposés dans cet espace
- Vous pouvez compléter votre dossier en plusieurs fois. Pour cela, il vous suffit d'enregistrer toute modification du formulaire pour la conserver, en cliquant sur « Sauvegarder mon dossier », accessible en bas de page.
- Si vous n'enregistrez pas, seule la version précédente restera dans votre espace « Mes dossiers sauvegardés ». En cliquant sur « Soumettre mon dossier », votre soumission sera définitive.
- Le formulaire se compose de 6 étapes :
 - Le porteur du projet (ou membre de l'équipe)
 - o La sélection de la thématique
 - Le projet
 - o La structure juridique porteuse du projet
 - o Les documents à joindre à la candidature
 - o La soumission de la candidature

Le candidat a la possibilité d'enregistrer en « brouillons » autant de dossiers qu'il le souhaite, en cliquant à chaque soumission sur le bouton « Sauvegarder mon dossier ». Il peut ensuite revenir sur chacun de ces dossiers « brouillons » dans la page « Mes dossiers sauvegardés » (directement accessibles dans le menu général du site) pour effectuer une ou plusieurs modifications. Une fois la ou les modifications effectuées, le candidat peut alors cliquer sur « Soumettre mon dossier » qui sera alors envoyé au jury pour notation.

Une fiche pratique vous est proposée pour vous accompagner sur le remplissage de ce formulaire en ligne, avec en particulier un descriptif des pièces à joindre à votre dossier accessible sur la page Conditions et critères ainsi que dans votre espace appel à projets.

Vous pouvez utiliser des documents déjà existants en anglais ou en français pour votre dossier (présentation scientifique de 10 pages max, CV, budget, calendrier et vidéo facultative de présentation) à condition que le niveau de détail corresponde aux exigences précisées dans la fiche pratique.

Vous pourrez remplir votre dossier de soumission en plusieurs fois. Lorsque vous aurez soumis votre dossier, vous recevrez un email de confirmation sur votre boite mail.

